
**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale
extraordinaire du SEDR-CSQ** tenue le 27 novembre 2018,
à compter 18 h 45, Les Voûtes, Hôtel Travelodge, Québec

Présences : 200
Découvreurs : 100
Navigateurs : 100
Quorum : 75

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 24 septembre 2018
5. Nomination des scrutatrices et scrutateurs
6. Avenir syndical

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE Paule Frémont agisse à titre de présidente d'assemblée pour cette réunion. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeuse : Céline Lavoie

-Adoptée à l'unanimité-

Après sa nomination, Paule Frémont prend le temps de préciser aux membres qu'ils peuvent consulter le document qui résume les procédures d'assemblées délibérantes afin de suivre plus facilement le déroulement de l'assemblée. (Annexe 1)

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Mario Bissonnette
Appuyeuse : Ruth Betty

-Adoptée à l'unanimité-

4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 24 septembre 2018

Martin Hogue fait un suivi au point 5 dudit procès-verbal. Une décision a été prise en Conseil général : la CSQ procédera à un appel d'offres pour le contrat des assurances collectives.

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24 septembre 2018 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Mikaël Quirion
Appuyeuse : Sylvie Perreault

-Adoptée à l'unanimité-

5. Nomination des scrutateurs et scrutatrices

« QUE les membres suivants agissent à titre de scrutateurs et scrutatrices pour la présente assemblée :

- Ruth Betty
- Pierre-Yves Grenier
- Marie-Claude Harvey
- Sylvie Perreault
- Mikaël Quirion

Proposeuse : Lucie Desrochers
Appuyeur : Mario Bissonnette

-Adoptée à l'unanimité-

6. Avenir syndical

Martin Hogue présente d'abord un extrait des Statuts et règlements du SEDR-CSQ afin d'expliquer la présence de gens représentant la Centrale et la Fédération. (Annexe II)

Les personnes présentes sont :

- Brigitte Bilodeau, première vice-présidente (FSE);
- Sonia Éthier, présidente (CSQ);
- Mario Labbé, conseiller (FSE);
- Josée Scalabrini, présidente (FSE).

Martin Hogue affiche ensuite à l'écran l'échéancier qui a été respecté depuis le début des travaux sur l'avenir syndical. Il précise que certaines modifications sur les Statuts et règlements de la Centrale ont été faites après avoir élaboré l'échéancier. La tenue d'une assemblée générale est l'étape 5.

Martin Hogue parcourt finalement le document *Avenir syndical*. (Annexe III) Il s'agit en fait d'un résumé de tout ce qui a été fait depuis octobre 2013, au moment où le comité sur l'avenir syndical prenait naissance. Il comprend également une synthèse des cinq fiches de comparaison publicisées dans les dernières semaines et accessibles à tous les membres. Après analyse de ces informations, le comité exécutif, le conseil d'administration et le conseil

des déléguées et délégués recommandent le maintien de l'affiliation du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives à la FSE-CSQ.

Josée Scalabrini, présidente de la FSE, prend la parole afin de présenter la Fédération. Elle mentionne préférer de loin défendre les enseignants que défendre sa Fédération dans un contexte de désaffiliation. Elle considère que la FSE-CSQ détient toute la crédibilité nécessaire pour entamer les prochaines négociations.

Sonia Éthier, présidente de la CSQ, remercie le comité exécutif de lui permettre de s'exprimer ce soir. Elle insiste sur le fait que l'éducation est au centre des préoccupations de la Centrale. Elle présente la CSQ et ses accomplissements, tout en précisant son désir d'un modèle de gestion plus humain.

Une période de questions et d'échanges est ouverte. Les questions peuvent s'adresser à Martin Hogue, à Josée Scalabrini ou à Sonia Éthier. Plusieurs membres font ressortir la problématique de la mobilisation. Josée Scalabrini mentionne l'importance de travailler ensemble, puisque pour négocier, elle a besoin des enseignants. Certains membres considèrent que la présentation de ce soir manque d'impartialité et de transparence. Martin Hogue affirme qu'il n'a montré que des faits, tandis que Sonia Éthier précise que les Statuts et règlements ont été respectés comme dans tout contrat.

Quelques membres se questionnent sur la possibilité de tenir un référendum à la suite de l'assemblée générale. Paule Frémont explique que si le maintien de l'affiliation à la FSE-CSQ est rejeté, il y aura automatiquement un référendum pour la suite des démarches. Toutefois, après vérification dans les Statuts et règlements de la Centrale, si le maintien de l'affiliation à la FSE-CSQ est accepté, il sera impossible qu'un membre propose la tenue d'un référendum.

Martin Hogue demande un vote secret pour la proposition principale. Sur ce, la présidente d'assemblée explique le fonctionnement pour la demande d'un vote à scrutin secret, et ce, conformément aux Procédures des assemblées délibérantes.

« QUE l'assemblée générale se prononce en faveur du vote à scrutin secret pour la proposition principale. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeurs : 5 membres présents à l'assemblée générale

-Adoptée à l'unanimité-

Les scrutateurs procèdent donc à la distribution des papiers pour le vote sur la proposition qui suit :

« QUE l'assemblée générale maintienne l'affiliation du SEDR-CSQ à la FSE-CSQ et rejette l'affiliation à la FAE. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur : Gilles Bouchard

Résultats du vote (188 votants)

Pour : 77 % (144 votants)

Contre : 22 % (42 votants)

Abstentions : 1 % (2 votants)

-Adoptée à majorité-

Levée de l'assemblée à 21 h 19.

Martin Hogue,
président par intérim

Manon Castonguay,
secrétaire-trésorière par intérim